
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 7 avril 2015 à 19 h
Salle du conseil de la mairie d'arrondissement situé au 405, avenue Ogilvy,
bureau 201**

PRÉSENCES :

Anie SAMSON, Maire d'arrondissement
Mary DEROS, Conseillère de la ville - district de Parc-Extension
Elsie LEFEBVRE, Conseillère de la ville - district de Villeray
Frantz BENJAMIN, Conseiller de la ville - district de Saint-Michel
Sylvain OUELLET, Conseiller de la ville - district de François-Perrault

AUTRES PRÉSENCES :

Monsieur Stéphane CHÉNIER, Directeur d'arrondissement
Madame Brigitte BEAUDREault, Directrice des services administratifs
Madame Isabel ASSUNÇAO, Directrice de la culture / des sports / des loisirs et
du développement social
Monsieur Benoit LACROIX, Directeur de l'aménagement urbain et des services aux
entreprises
Monsieur Michel JOBIN, Directeur des travaux publics
Monsieur Mario Frappier, Commandant PDQ 33
M^e Danielle LAMARRE TRIGNAC, Chef de division Relations avec les citoyens /
communications et greffe et Secrétaire d'arrondissement
Madame Lyne DESLAURIERS, Secrétaire d'arrondissement substitut

10.01 - Ouverture de la séance

Le président déclare la séance ouverte à 19 h.

10.02 - Présentation

Présentation par madame Isabel Assunçao intitulée : « Agrile du frêne : lutte contre la propagation —
Plan d'action local 2015-2016 ».

CA15 14 0112

Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS
Elsie LEFEBVRE
Frantz BENJAMIN
Sylvain OUELLET

et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de la séance, tel que proposé.

Adopté à l'unanimité.

10.03

CA15 14 0113

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement tenue le 10 mars 2015, à 19 h

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS
Elsie LEFEBVRE
Frantz BENJAMIN
Sylvain OUELLET

et résolu :

d'adopter et de signer le procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement tenue le 10 mars 2015, à 19 h.

Adopté à l'unanimité.

10.04

10.05 - Annonces et dépôt de documents par le conseil d'arrondissement :

- Résolution CA15 22 0074 de l'arrondissement Le Sud-Ouest pour l'événement Une heure pour la terre 2015;
 - Résolution CA15 09 0062 de l'arrondissement d'Ahunsi-Cartierville soulignant l'année du 100^e anniversaire du génocide arménien;
 - Résolution CA15 30 030053 de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles pour l'événement Une heure de la terre 2015.
 - Le conseiller Sylvain Ouellet informe les citoyens de l'état du dossier des travaux d'excavation qui sont en cours au parc Bélair qui accueillera de nouveaux jeux d'eau. Il félicite le deuxième groupe d'élèves de l'école Joseph-François-Perrault qui ont été choisis pour jouer à Carnegie Hall et ajoute que l'arrondissement leur donnera une contribution pour les aider. Il souligne, en lien avec la manifestation - PEGIDA dans le secteur de François-Perrault, que le droit de manifester est protégé par la Charte des droits et libertés de la personne, mais que tout propos haineux est interdit et il rappelle à la communauté maghrébine, qu'elle doit être rassurée et se sentir en sécurité ici.
 - La conseillère Mary Deros remercie le Service des travaux publics pour les travaux de nettoyage des rues et la préparation du quartier de Parc-Extension lors de la parade de l'indépendance de la Grèce qui a eu lieu le dimanche, 29 mars dernier.
 - Le conseiller Frantz Benjamin rappelle la première édition du Forum de développement économique de Saint-Michel pour laquelle le rapport sera bientôt présenté ainsi que la préparation de la deuxième édition à venir. Il indique également que depuis trois semaines dans Saint-Michel l'importance de la culture est soulignée, par entre autres, la mise sur pied d'une bibliothèque ambulante appelée le Roulivre visant à promouvoir la lecture en allant à la rencontre des jeunes.
 - Le maire d'arrondissement Anie Samson revient sur la manifestation - PEGIDA qui s'est révélée plutôt positive par le message de paix offert par la communauté maghrébine.
 - La conseillère Elsie Lefebvre invite les citoyens de Villeray, dans le cadre de l'aménagement des ruelles vertes, à communiquer avec les éco-quartiers ou avec elle-même. Concernant la présentation sur l'agrile du frêne, elle ajoute que cela touche particulièrement le quartier de Villeray et que l'arrondissement fera pour le mieux pour contrer cette situation. Elle informe les citoyens que les travaux se poursuivent au parc de Normanville pour l'installation, entre autres, de jeux d'eau. De plus, un concours d'architecture pour la Maison de la culture a été lancé. Elle réitère le soutien de l'arrondissement pour la fête nationale dans Villeray et finalement, demande aux citoyens d'être prudents avec la saison des vélos qui s'en vient.
-

10.06 - Période de questions du public

À 19 h 40, le maire d'arrondissement appelle l'article de l'ordre du jour relatif à la « Période de questions du public ». Les personnes ci-dessous ont adressé des questions :

Conformément à l'article 40 (1) du Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA04-4004), le maire d'arrondissement entendra les trois premiers citoyens désirant intervenir sur le même sujet, pour laisser la chance aux autres citoyens de s'exprimer sur d'autres sujets qui les préoccupent.

Jean-Marie Bergeron	Sécurité aux intersections
Madame Cros	Problème d'égout
Diane Pelletier	De Castelnau
Madame Palano	Sécurité dans Parc-Extension
Shalina Khaton	Sécurité dans Parc-Extension
Maxence Lenoir	Dernière opération déneigement
Gianni Guerra	PP15-14003
Robert Prévost	Véhicule libre-service
Daniel Rouleau	8691, 9 ^e Avenue

À 20 h 25, la conseillère Mary Deros quitte son siège.

À 20 h 28, la conseillère Mary Deros reprend son siège.

Pat Valerio
À 20 h 40

Stationnement / Excès de vitesse

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

de prolonger la période de questions pour une période de 30 minutes.

Adopté à l'unanimité.

Myrthil Edes

Centre communautaire 8691, 9^e Avenue

À 20 h 48, la conseillère Mary Deros quitte son siège.

À 20 h 50, la conseillère Mary Deros reprend son siège.

Freddy Molina

Article 30 de l'ordre du jour – modification

Jean Saulnier

De Castelnau

Rodney Ramroop

De Castelnau

À 21 h 10

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

de prolonger la période de questions pour une période de 30 minutes.

Adopté à l'unanimité.

Julie Langlois

Remise officielle du Rapport de recommandations pour l'amélioration de parcs dans Saint-Michel

Mary McCutcheon

PDUES / Infolettre

Carmen Palardy

Sécurisation de Castelnau et Clark

Pierre Michaud

Lignes jaunes

À 21 h 40

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

de prolonger la période de questions afin de permettre aux derniers citoyens inscrits de s'exprimer.

Adopté à l'unanimité.

Sasha Dyck

Hausses des tarifs d'Hydro-Québec

Jean Lespérance

École Saint-Gérard

Viktoria Gimbe

Parc Shelley

Janie Janvier

Instabilité financière du Forum jeunesse

Giulio Mazzella

Instabilité financière du Forum jeunesse

Madame Maschtall

Service de la ligne 81 / cuisine collective

Sébastien Boyer

Agrile du frêne / vitesse dans les ruelles

N'ayant aucune autre intervention de la part des citoyens, le maire de l'arrondissement déclare la période de questions du public close à 22 h 25.

10.07 - Période de questions des membres du conseil

À 22 h 25, le maire d'arrondissement appelle l'article de l'ordre du jour relatif à la « Période de questions des membres du conseil ». Aucune question n'est soulevée et la période de questions est close.

CA15 14 0114

Proclamation de la Semaine de l'action bénévole, du 12 au 18 avril 2015.

CONSIDÉRANT l'apport essentiel de tous les bénévoles de l'arrondissement qui, par leur intervention, contribuent à l'amélioration de la qualité de vie des citoyennes et des citoyens de l'arrondissement;

CONSIDÉRANT les nombreuses heures de travail et de dévouement consacrées au bien-être de la population de l'arrondissement par tous les bénévoles;

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS
Elsie LEFEBVRE
Frantz BENJAMIN
Sylvain OUELLET

et résolu :

que les membres du conseil de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, proclament la semaine du 12 au 18 avril 2015, la « Semaine de l'action bénévole 2015 ».

Adopté à l'unanimité.

15.01

CA15 14 0115

Proclamation du Jour du souvenir de toutes les victimes de l'Holocauste, le 15 avril 2015.

CONSIDÉRANT que six millions de Juifs ont été victimes de l'Holocauste durant la Deuxième Guerre mondiale;

CONSIDÉRANT que Montréal a été l'une des premières villes à accueillir les survivants de ce génocide;

CONSIDÉRANT que l'administration municipale s'est engagée déjà par sa Proclamation : « Journée internationale pour l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale » à mener des actions, sur son territoire et au sein des organismes relevant de sa compétence, afin de prévenir et de combattre la discrimination fondée sur la race, la couleur, la religion et l'origine ethnique ou nationale ainsi qu'à promouvoir des relations interculturelles harmonieuses dans le respect et la compréhension;

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS
Elsie LEFEBVRE
Frantz BENJAMIN
Sylvain OUELLET

et résolu :

de proclamer, le 15 avril 2015, journée du YOM HASHOAH, « Journée du souvenir de toutes les victimes de l'Holocauste » et ce, de façon récurrente pour les années à venir, tel qu'il est fixé chaque année selon le calendrier lunaire juif.

Adopté à l'unanimité.

15.02

CA15 14 0116

Proclamation du Jour de la Terre, le 22 avril 2015.

CONSIDÉRANT que depuis 1970, le 22 avril a été décrété Jour de la Terre et que cet événement est reconnu comme l'événement environnemental le plus important au monde;

CONSIDÉRANT que depuis 1995, c'est aussi le moment où l'on le célèbre au Québec en organisant toutes sortes d'activités de sensibilisation face aux enjeux environnementaux;

CONSIDÉRANT que c'est aussi appartenir à un mouvement de plus d'un milliard de personnes dans 192 pays qui passent à l'action chaque année dans le cadre du Jour de la Terre, soit l'événement participatif en environnement le plus important de la planète;

CONSIDÉRANT que l'année 2015 marque le 45e anniversaire du Jour de la Terre;

CONSIDÉRANT que le mercredi 22 avril 2015, il y aura un rassemblement pour la Terre qui se tiendra à Montréal, à la place des Festivals et ce sera l'occasion unique de célébrer le jour de la Terre;

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS
Elsie LEFEBVRE
Frantz BENJAMIN
Sylvain OUELLET

et résolu :

que l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, proclame le 22 avril 2015, Jour de la Terre, et que les élus encouragent toute la population à poser régulièrement des gestes significatifs envers l'amélioration de l'environnement dans leur communauté.

Adopté à l'unanimité.

15.03

CA15 14 0117

Proclamation de la Journée mondiale du livre et du droit d'auteur, le 23 avril 2015.

CONSIDÉRANT que le 23 avril a été déclaré Journée mondiale du livre et du droit d'auteur (JMLDA) par l'UNESCO en octobre 1995;

CONSIDÉRANT la priorité accordée à tous les paliers de l'arrondissement au soutien, à la diffusion culturelle, aux arts, aux artistes et aux auteurs;

CONSIDÉRANT le fort contingent d'auteurs, d'éditeurs et de libraires résidant dans l'arrondissement;

CONSIDÉRANT la popularité du livre et de la lecture ainsi qu'une fréquentation significative des bibliothèques de l'arrondissement par toutes les couches de la population locale;

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS
Elsie LEFEBVRE, Frantz BENJAMIN, Sylvain OUELLET

et résolu :

que les membres du conseil de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, proclament le 23 avril 2015, « Journée mondiale du livre et du droit d'auteur » et encouragent la tenue d'activités mettant en valeur la richesse et la diversité de notre patrimoine littéraire.

Adopté à l'unanimité.

15.04

CA15 14 0118

Proclamation de la Journée commémorative de l'anniversaire du génocide arménien, en solidarité avec la communauté arménienne de Montréal, le 24 avril 2015.

CONSIDÉRANT que l'année 2015 marque le 100e anniversaire du génocide arménien du 24 avril 1915;

CONSIDÉRANT que Montréal est l'une des villes où résident encore des survivants du génocide arménien;

CONSIDÉRANT que l'administration municipale s'est engagée par la « Déclaration de Montréal contre la discrimination raciale » à prendre toutes les mesures nécessaires pour combattre la discrimination basée notamment sur la race, la couleur, la religion et l'origine ethnique ou nationale ainsi qu'à promouvoir des relations interraciales et interculturelles harmonieuses dans le respect et la compréhension;

CONSIDÉRANT que le conseil d'arrondissement s'est déjà engagé, en 2005, par sa Proclamation : « Journée commémorative du génocide arménien »;

CONSIDÉRANT que le conseil d'arrondissement condamnait par le fait même le massacre d'un million cinq cent mille hommes, femmes et enfants, et la déportation des survivants de leurs territoires historiques perpétré par le gouvernement turc le 24 avril 1915;

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS
Elsie LEFEBVRE
Frantz BENJAMIN
Sylvain OUELLET

et résolu :

que les membres du conseil de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, proclament le 24 avril 2015 « Journée commémorative de l'anniversaire du génocide arménien, en solidarité avec la communauté arménienne de Montréal ».

Adopté à l'unanimité.

15.05

CA15 14 0119

Proclamation de la Journée de la compassion pour les personnes tuées ou blessées au travail, le 28 avril 2015.

ATTENDU que Le Jour de deuil national est commémoré chaque année le 28 avril en mémoire des travailleurs tués ou blessés au travail ou affligés d'une maladie professionnelle découlant d'un accident du travail ou d'un risque professionnel;

ATTENDU que le Congrès du travail du Canada (CTC) proclamait, en 1984, le 28 avril « Jour national de deuil à la mémoire des morts et des blessés sur les lieux du travail »;

ATTENDU que Le Jour de deuil national, célébré chaque année le 28 avril, a été officiellement reconnu par le gouvernement fédéral en 1991, huit ans après l'adoption du Jour du Souvenir par le Congrès du travail du Canada;

ATTENDU que Le Jour de deuil national a depuis été adopté dans près de 80 pays et reconnu par la FAT-COI et la Confédération internationale des syndicats libres;

ATTENDU qu'au cours des 21 années écoulées entre 1993 et 2013, on a attribué le décès de 18 941 par année, (soit une moyenne de 902 décès par années);

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS
Elsie LEFEBVRE
Frantz BENJAMIN
Sylvain OUELLET

et résolu :

que les membres du conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension proclament le 28 avril « Jour de compassion pour les personnes tuées ou blessées au travail »;

que cette journée soit pour nous tous une occasion de recueillement envers ceux et celles qui sont décédés accidentellement au travail, de sollicitude envers les personnes qui ont subi des blessures dans ce même contexte, et, enfin de réflexion sur notre responsabilité individuelle au plan de la prévention des accidents.

Adopté à l'unanimité.

15.06

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 30.01 à 30.03 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CA15 14 0120

Recevoir le rapport consolidé faisant état, pour la période du 1^{er} au 28 février 2015, de l'ensemble des décisions déléguées prises par l'arrondissement, dans l'exercice de ses pouvoirs délégués, en vertu du Règlement RCA05-14007.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

de recevoir le rapport consolidé faisant état, pour la période du 1^{er} au 28 février 2015, de l'ensemble des décisions déléguées prises par l'arrondissement, dans l'exercice de ses pouvoirs délégués, en vertu du règlement RCA05-14007.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1151038002

CA15 14 0121

Approuver le don de livres aux Amis de la Bibliothèque de Montréal et à l'Éco-Quartier Villeray d'environ 15,080 documents retirés des collections des bibliothèques Le Prévost, de Saint-Michel et de Parc-Extension, dans le cadre d'un processus annuel de dons de livres élagués aux différents partenaires de l'arrondissement.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

d'approuver le don aux Amis de la Bibliothèque de Montréal et à l'Éco-Quartier Villeray, des documents retirés des collections des bibliothèques de l'arrondissement.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1154578004

CA15 14 0122

Autoriser le versement d'une contribution financière de 6 600 \$ à 16 organismes de l'arrondissement, à même le budget discrétionnaire du conseil d'arrondissement, pour l'année financière 2015, comme suit : **ENSEMBLE DU TERRITOIRE DE L'ARRONDISSEMENT**: 500 \$ à la Fondation Joseph-François-Perrault, 500 \$ à la Corporation de développement communautaire Solidarités Villeray, 300 \$ à l'Association des locataires Hélène Boullée, 500 \$ à Vers Vous, 500 \$ au Centre de loisirs communautaires Lajeunesse, 250 \$ à 1, 2, 3, go-Saint-Michel-Femmes-Relais; **DISTRICT DE FRANÇOIS-PERRAULT**: 500 \$ à la Fondation Joseph-François-Perrault, 300 \$ à l'Association des personnes âgées Gabriel Sagard, 250 \$ à 1, 2, 3, go-Saint-Michel-Femmes-Relais; **DISTRICT DE PARC-EXTENSION**: 500 \$ aux Cuisines et vie collectives Saint-Roch, 500 \$ à la Coalition des amis du parc Jarry, 500 \$ à la Troupe Folklorique Grecque Syrtaki; **DISTRICT DE SAINT-MICHEL**: 250 \$ au Parrainage civique les Marronniers, 400 \$ à l'Association culturelle haïtienne « LA PERLE RETROUVÉE », 350 \$ à Mon Resto Saint-Michel (Action Saint-Michel-Est); **DISTRICT DE VILLERAY**: 500 \$ à la Coalition des amis du parc Jarry, le tout pour diverses activités sociales.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

1. d'autoriser le versement d'une contribution financière de 6 600 \$ à seize organismes de l'arrondissement, et ce, à même le budget discrétionnaire du conseil d'arrondissement, pour l'année financière 2015, qui se décrit comme suit :

ENSEMBLE DU TERRITOIRE - ARRONDISSEMENT**MONTANT : 2 550 \$**

500 \$ Fondation Joseph-François-Perrault—142454
 500 \$ à la Corporation de développement communautaire (CDC) Solidarités Villeray—118189
 300 \$ à l'Association des locataires Hélène Boullée—151711
 500 \$ à Vers Vous—178035
 500 \$ au Centre de loisirs communautaires Lajeunesse—184117
 250 \$ à 1, 2, 3, go - Saint-Michel - Femmes - Relais—192617

DISTRICT DE FRANÇOIS-PERRAULT**MONTANT : 1 050 \$**

500 \$ à la Fondation Joseph-François-Perrault—142454
 300 \$ à l'Association des personnes âgées Gabriel Sagard —118186
 250 \$ à 1, 2, 3, go - Saint-Michel - Femmes - Relais—192617

PARC-EXTENSION**MONTANT : 1 500 \$**

500 \$ aux Cuisines et vie collectives Saint-Roch—131007
 500 \$ à la Coalition des amis du parc Jarry (CAP Jarry)—139353
 500 \$ à la Troupe Folklorique Grecque Syrtaki—128777

SAINT-MICHEL**MONTANT : 1 000 \$**

250 \$ au Parrainage civique les Marronniers—135045
 400 \$ à l'Association Culturelle Haïtienne « LA PERLE RETROUVÉE »—106882
 350 \$ à Mon Resto Saint-Michel (Action Saint-Michel-Est, voir courriel ci-joint)—129234

VILLERAY**MONTANT : 500 \$**

500 \$ à la Coalition des amis du parc Jarry (CAP Jarry)—139353

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 40.01 à 40.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CA15 14 0123

Adopter le Règlement RCA14-14010-1 modifiant le Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (exercice financier 2015).

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

d'adopter le Règlement RCA14-14010-1 modifiant le Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA14-14010).

Adopté à l'unanimité.

40.01 1151010002

CA15 14 0124

Adopter le Règlement RCA14-14013 intitulé « Règlement sur les services de collecte à l'égard du territoire de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension ».

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

d'adopter le Règlement RCA14-14013 intitulé : « Règlement sur les services de collecte à l'égard du territoire de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension ».

Adopté à l'unanimité.

40.02 1124969005

CA15 14 0125

Adopter le Règlement RCA15-14001 intitulé « Règlement sur la conversion des immeubles en copropriété divise à l'égard du territoire de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension ».

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

d'adopter le Règlement RCA15-14001 intitulé « Règlement sur le conversion des immeubles en copropriété divise de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension ».

Adopté à l'unanimité.

40.03 1155898001

CA15 14 0126**Adopter la résolution numéro PP15-14001 pour l'agrandissement et l'occupation à des fins de centre d'hébergement du bâtiment situé au 7651, 20^e Avenue en vertu du Règlement sur les P.P.C.M.O.I. de l'arrondissement (RCA04-14003).**

CONSIDÉRANT qu'un premier projet de résolution numéro PP15-14001 a été adopté par le conseil d'arrondissement le 3 février 2015 en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA04-14003);

CONSIDÉRANT qu'une assemblée de consultation s'est tenue le 16 février 2015, dûment convoquée par avis paru dans le journal Le Devoir du 6 février 2015;

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de l'assemblée de consultation fut reçu et le second projet de résolution adopté par le conseil d'arrondissement à sa séance du 10 mars 2015;

CONSIDÉRANT qu'un avis de demande d'approbation référendaire a été publié dans le journal de Saint-Michel, édition du 18 mars 2015;

CONSIDÉRANT qu'aucune demande d'approbation référendaire de la part des personnes intéressées à cette résolution n'a été reçue à l'arrondissement en temps opportun;

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

d'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA04-14003), et ce, malgré les disposition des articles 40, 52, 119, 587, 588, 597 et 601 du Règlement de zonage de l'arrondissement Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283), une résolution à l'effet d'accorder la demande d'autorisation pour l'agrandissement et l'occupation à des fins de centre d'hébergement du bâtiment situé au 7651, 20^e Avenue en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA04-14003), aux conditions suivantes :

- que l'agrandissement ait au plus 185 mètres carrés et 3 étages de haut;
- que l'agrandissement soit pourvu d'un toit à quatre pentes, s'harmonisant avec le bâtiment existant;
- que l'agrandissement soit implanté à au moins 1,53 mètres de la limites latérales de propriété;
- que l'agrandissement soit implanté à au moins 4,60 mètres de limites avant de propriété;
- que l'agrandissement soit revêtu de revêtements similaires et de couleurs semblables au bâtiment existant sauf en ce qui a trait à la cage d'escalier intérieur;
- que la cage d'escalier intérieur fasse l'objet d'un traitement architectural particulier; qu'elle soit en partie fenestrée et qu'elle soit recouverte d'un revêtement en clin de fibre de bois;
- que le bandeau en pierres, qui distingue le sous-sol du rez-de-chaussée du bâtiment existant, soit prolongé sur la nouvelle section;
- que l'agrandissement soit muni de fenêtres similaires à celles du bâtiment existant;
- que des supports à vélos soient installés sur le site;
- qu'une garantie bancaire, dont le montant sera déterminé par la Division des parcs de l'arrondissement, soit déposée dans le cadre de l'émission du permis de construction pour l'arbre situé dans le parc Saint-Damase;
- qu'un arbre soit planté sur la propriété privée pour remplacer l'arbre qui devra être abattu dans le cadre de la réalisation des travaux d'agrandissement.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

Adopté à l'unanimité.

40.04 1141010038

CA15 14 0127**Adopter la résolution numéro PP15-14002 pour l'occupation à des fins résidentielles du bâtiment situé aux 7896-7898, 21^e Avenue en vertu du Règlement sur les P.P.C.M.O.I. de l'arrondissement (RCA04-14003).**

CONSIDÉRANT qu'un premier projet de résolution numéro PP15-14002 a été adopté par le conseil d'arrondissement le 3 février 2015 en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA04-14003);

CONSIDÉRANT qu'une assemblée de consultation s'est tenue le 16 février 2015, dûment convoquée par avis paru dans le journal Le Devoir du 6 février 2015;

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de l'assemblée de consultation fut reçu et le second projet de résolution adopté par le conseil d'arrondissement à sa séance du 10 mars 2015;

CONSIDÉRANT qu'un avis de demande d'approbation référendaire a été publié dans le journal de Saint-Michel, édition du 18 mars 2015;

CONSIDÉRANT qu'aucune demande d'approbation référendaire de la part des personnes intéressées à cette résolution n'a été reçue à l'arrondissement en temps opportun;

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

d'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA04-14003), et ce, malgré la disposition de l'article 119 du Règlement de zonage de l'arrondissement Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283), une résolution à l'effet d'accorder la demande d'autorisation pour l'occupation à des fins résidentielles le bâtiment situé aux 7896-7898, 21^e Avenue en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA04-14003), aux conditions suivantes :

- que les cours fassent l'objet de verdissement et qu'au moins un arbre soit planté sur la propriété;
- que le plan d'aménagements paysagers fasse l'objet d'approbation par la Direction;
- que la cour latérale soit clôturée à l'exception de l'espace qui sera réservé à l'aménagement d'une case de stationnement pour desservir un des logements;
- que la case de stationnement extérieur soit en pavés alvéolés ou en pavé drainant de couleur pâle.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

Adopté à l'unanimité.

40.05 1141010039

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 40.06 à 40.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CA15 14 0128

Adopter le premier projet de résolution PP15-14004 relativement à la démolition du bâtiment existant sis au 7505, rue Saint-Hubert ainsi que la construction d'un immeuble mixte de trois étages dérogeant aux retraits minimaux exigés pour une construction hors toit, à l'alignement de construction prescrit ainsi qu'à une occupation commerciale à l'étage, en vertu du Règlement sur les P.P.C.M.O.I. de l'arrondissement (RCA04-14003).

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

1. d'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA04-14003), et ce, malgré les dispositions des articles 22, 60 et 167 du Règlement de zonage de l'arrondissement Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283), un premier projet de résolution à l'effet d'accorder la démolition du bâtiment existant sis au 7505, rue Saint-Hubert ainsi qu'une dérogation aux retraits minimaux exigés pour une construction hors toit (dépassements autorisés), à l'alignement de construction et au prolongement d'une activité commerciale à un niveau supérieur au rez-de-chaussée, afin de permettre la construction d'un bâtiment mixte de 3 étages destiné à accueillir 10 nouveaux logements ainsi qu'un espace commercial sur deux niveaux, et ce, aux conditions suivantes :
 - qu'un plan d'aménagement paysager complet, incluant l'installation de bacs de plantations permanents au toit de l'immeuble, soit déposé en appui à la demande de permis de construction;
 - que l'espace commercial prévu au 2^e étage soit limité à une superficie de 90 mètres carrés et à un usage de bureaux;
 - que le projet intègre l'aménagement d'une cour intérieure paysagée d'une superficie minimale de 55 mètres carrés;
 - que le nombre maximal de logements, pour le nouvel immeuble, soit de 10;
 - que le bâtiment comprenne un minimum de 3 logements de 3 chambres à coucher;
 - qu'un minimum de 10 cases de stationnement pour vélos soit aménagé en sous-sol de l'immeuble;
 - qu'un espace dédié à la gestion des matières résiduelles soit prévu au sous-sol;
 - que toute future enseigne commerciale soit soigneusement intégrée à l'architecture du bâtiment;
 - que la fenêtre du rez-de-chaussée donnant dans le local commercial, sur la rue Saint-Hubert, intègre un élément de verticalité.
2. de mandater la secrétaire d'arrondissement afin de fixer une date et une heure pour la tenue d'une assemblée de consultation relative à ce projet de résolution.

Adopté à l'unanimité.

40.06 1155898005

CA15 14 0129

Adopter le premier projet de résolution PP15-14005 relativement à l'occupation du local situé au 151, rue Gounod à des fins de « traiteur », en vertu du Règlement sur les P.P.C.M.O.I. de l'arrondissement (RCA04-14003).

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

1. d'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA04-14003), et ce, malgré les dispositions de l'article 119 du Règlement de zonage de l'arrondissement Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283), un premier projet de résolution à l'effet d'accorder la

demande d'autorisation pour l'occupation du local situé au 151, rue Gounod à des fins de « traiteur », aux conditions suivantes :

- que l'espace alloué à la production soit d'une superficie maximale de 660 pieds carrés;
 - qu'un espace dédié à la vente au détail soit conservé en tout temps;
 - que la mention «sans cuisson» soit inscrite au certificat d'occupation;
 - que les déchets soient entreposés selon une des deux options suivantes :
 - 1) à l'intérieur du bâtiment, dans une salle fermée qui doit être d'une superficie suffisante pour permettre l'entreposage des déchets. Cette salle doit être réfrigérée telle que précisée par la réglementation. Elle peut être aménagée à même le garage actuel. Une dérogation aux normes exigées concernant la place de stationnement obligatoire est accordée pour réaliser ces aménagements;
 - ou
 - 2) à l'extérieur du bâtiment. Un plan de gestion des matières résiduelles devra être déposé. Ce document doit inclure, entre autres, les éléments suivants :
 - la dimension et le type de contenant utilisé. Ils devront être conformes à la réglementation en vigueur;
 - le type de déchets produits et le volume selon les journées de production;
 - la fréquence de collecte des déchets, selon les besoins, afin de réduire les impacts concernant les odeurs. Il faut préciser s'il s'agit d'une collecte de l'arrondissement ou d'une collecte privée;
 - l'emplacement sur le terrain où les contenants seront entreposés;
 - que la sortie de ventilation pour l'aire de production soit située au toit du bâtiment principal afin de minimiser l'impact des odeurs pour les résidents;
 - que les heures de livraison entre 9 heures et 14 heures soient respectées pour minimiser l'impact sur la circulation.
2. mandater la secrétaire d'arrondissement afin de fixer une date et une heure pour la tenue d'une assemblée de consultation relative à ce projet de résolution.

Adopté à l'unanimité.

40.07 1156495006

CA15 14 0130

Adopter le premier projet de résolution PP15-14006 pour l'installation et le remplacement de cinq antennes de télécommunication non accessoires sur le toit et sur la construction hors toit du bâtiment sis au 3000, rue Jean-Talon Est, en vertu du Règlement sur les P.P.C.M.O.I. de l'arrondissement (RCA04-14003).

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

1. d'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA04-14003), et ce, malgré les dispositions des articles 376 et 377 du Règlement de zonage de l'arrondissement Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283), un premier projet de résolution à l'effet d'accorder la demande d'autorisation pour l'installation et le remplacement de 5 antennes de télécommunication non accessoires sur le toit et sur la construction hors toit du bâtiment sis au 3000, rue Jean-Talon Est, aux conditions suivantes :
 - que les dimensions des quatre antennes prévues sur la construction hors toit, mesurées en élévation, soit d'au plus 0,5 mètre carré;
 - que les dimensions de l'antenne prévue sur le toit, mesurées en élévation, soit d'au plus 0,7 mètre carré.

2. de mandater la secrétaire d'arrondissement afin de fixer une date et une heure pour la tenue d'une assemblée de consultation relative à ce projet de résolution.

Adopté à l'unanimité.

40.08 1156495004

CA15 14 0131

Soumettre le projet de résolution numéro PP15-14003 pour l'occupation du bâtiment situé au 8691, 9^e Avenue à des fins « d'établissement culturel » et « activité communautaire et socioculturelle », à l'approbation des personnes habiles à voter pour l'ouverture d'un registre.

CONSIDÉRANT qu'un premier projet de résolution numéro PP15-14003 a été adopté par le conseil d'arrondissement le 3 février 2015 en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA04-14003);

CONSIDÉRANT qu'une assemblée de consultation s'est tenue le 16 février 2015, dûment convoquée par avis paru dans le journal Le Devoir du 6 février 2015;

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de l'assemblée de consultation fut reçu et le second projet de résolution adopté par le conseil d'arrondissement à sa séance du 10 mars 2015;

CONSIDÉRANT qu'un avis public de demande d'approbation référendaire a été publié dans le journal de Saint-Michel, édition du 18 mars 2015;

CONSIDÉRANT qu'un nombre suffisant de personnes intéressées des zones concernées et des zones contiguës a signé une demande pour la tenue d'un registre en vue de la participation à un référendum;

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

de soumettre le projet de résolution numéro PP15-14003 pour l'occupation du bâtiment situé au 8691, 9^e Avenue à des fins « d'établissement culturel » et « activité communautaire et socioculturelle », à l'approbation des personnes habiles à voter par l'ouverture d'un registre.

Adopté à l'unanimité.

40.09 1156495001

CA15 14 0132

Donner un nouvel avis de motion visant à mieux définir les usages autorisés dans la famille « Équipements collectifs et institutionnels » contenue au Règlement de zonage de l'arrondissement 01-283.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

de donner un nouvel avis de motion visant à retirer les usages « activité communautaire ou socioculturelle » et « établissement culturel, tel lieu de culte et couvent » à l'extérieur des secteurs des catégories d'usages de la famille « équipements collectifs et institutionnels » prévu au Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283), ainsi que le remplacement d'un usage dérogatoire protégé par droits acquis.

Adopté à l'unanimité.

40.10 1151720001

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 40.11 à 40.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CA15 14 0133

Édicter une ordonnance en vertu du Règlement sur les services de collecte à l'égard du territoire de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA14-14013) établissant les quantités, les contenants autorisés, l'horaire et les lieux de dépôt et les secteurs de collecte des matières recyclables.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'édicter une ordonnance en vertu du Règlement sur les services de collecte à l'égard du territoire de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA14-14013) établissant les quantités, les contenants autorisés, l'horaire et les lieux de dépôt et les secteurs de collecte des matières recyclables.

Adopté à l'unanimité.

40.11 1144969003

CA15 14 0134

Édicter une ordonnance en vertu du Règlement sur les services de collecte à l'égard du territoire de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA14-14013) établissant les quantités, les contenants autorisés, l'horaire et les lieux de dépôt et les secteurs de collecte régulière.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'édicter une ordonnance en vertu du Règlement sur les services de collecte à l'égard du territoire de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA14-14013) établissant les quantités, les contenants autorisés, l'horaire et les lieux de dépôt et les secteurs de collecte régulière.

Adopté à l'unanimité.

40.12 1144969002

CA15 14 0135

Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement, le remplacement de saillies en façade du bâtiment situé aux 7771-7775, rue Saint-Denis. Demande de permis 3000965144.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, les plans 1/2 et 2/2, déposés en soutien à la demande de permis et estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises en date du 10 mars 2015, visant le remplacement de saillies en façade du bâtiment situé aux 7771-7775, rue Saint-Denis. Demande de permis 3000965144.

Adopté à l'unanimité.

40.13 1151385009

CA15 14 0136

Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A de l'arrondissement, l'occupation du 7896-7898, 21^e Avenue à des fins résidentielles. Demande de permis 30000894770.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'approuver conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A) de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, l'occupation du 7896-7898, 21^e Avenue à des fins résidentielles (demande de permis 30000894770) aux conditions suivantes :

- que chacune des pièces soit pourvue de triple vitrage;
- que soit installée de la laine insonorisante.

Adopté à l'unanimité.

40.14 1151010006

CA15 14 0137

Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement, les plans visant l'ajout d'une construction hors toit pour le bâtiment projeté sur le lot 2 334 339 du cadastre du Québec, en remplacement du bâtiment sis au 7204, avenue Henri-Julien. Demande de permis 3000971247.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, les plans page 3 et 8 à 12, réalisés par monsieur Serge Darsigny, technologue en architecture, estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises en date du 10 mars 2015 et déposés en soutien à la demande de permis 3000971247.

Adopté à l'unanimité.

40.15 1155898004

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Elsie LEFEBVRE

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 40.16 à 40.18 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CA15 14 0138

Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement, les plans visant le réaménagement du stationnement extérieur ainsi que la transformation de l'enveloppe du bâtiment sis au 280, rue Gary-Carter. Demande de permis 3000918942.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Elsie LEFEBVRE

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc–Extension, les plans P-02 et P-09 à P-12, réalisés par monsieur Fernando Lozano, architecte, estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises en date du 10 mars 2015 et déposés en soutien à la demande de permis 3000918942, et ce, à la condition suivante :

- que tous les équipements mécaniques installés au toit du bâtiment soient ceinturés d'écran(s) afin d'en minimiser la visibilité à partir de la voie publique et des logements aménagés dans les immeubles avoisinants.

Adopté à l'unanimité.

40.16 1155898006

CA15 14 0139

Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement, les plans visant la démolition et reconstruction partielle du bâtiment sis au 3455, rue Jarry Est. Demande de permis 3000949942.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Elsie LEFEBVRE

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc–Extension, les plans numérotés EDM-Zone-1, SK-01, SK-02, SK-03 et SK-08 datés du 23 février 2015, les plans SK-04, SK-05 et SK-06 datés du 16 janvier 2015 et le plan SK-07 daté du 28 janvier 2015, et préparés par Zinno Zappitelli Architectes, estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises en date du 11 mars 2015 et visant la démolition et reconstruction partielle du bâtiment sis au 3455, rue Jarry Est (demande de permis numéro 3000949942).

Adopté à l'unanimité.

40.17 1156495005

CA15 14 0140

Donner un avis de motion et adopter le premier projet de Règlement modifiant le plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047), afin d'y inclure les orientations du Programme particulier d'urbanisme (PPU) de la rue Jarry Est, en modifiant la carte des affectations pour le secteur des avenues et les paramètres de densité pour l'ensemble du territoire du PPU.

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par le maire d'arrondissement Anie Samson, de la présentation pour adoption, à une séance subséquente du conseil d'arrondissement, du Règlement modifiant le plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047), afin d'y inclure les orientations du Programme particulier d'urbanisme (PPU) de la rue Jarry Est, en modifiant la carte des affectations pour le secteur des avenues et les paramètres de densité pour l'ensemble du territoire du PPU.

ADOPTION DU PREMIER PROJET

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Elsie LEFEBVRE

et résolu :

1. d'adopter le premier projet du Règlement modifiant le plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047), afin d'y inclure les orientations du Programme particulier d'urbanisme (PPU) de la rue Jarry Est, en modifiant la carte des affectations pour le secteur des avenues et les paramètres de densité pour l'ensemble du territoire du PPU;
2. de mandater la secrétaire d'arrondissement de fixer la date, l'heure et le lieu pour la tenue d'une assemblée publique de consultation relativement à ce projet de règlement.

Adopté à l'unanimité.

40.18 1141010003

Levée de la séance

À 22 h 52 la séance est levée.

70.01

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Anie SAMSON
Maire d'arrondissement

Danielle LAMARRE TRIGNAC
Chef de division Relations avec les
citoyens / communications et greffe et
Secrétaire d'arrondissement

J'approuve toutes les résolutions, tous les règlements et ordres contenus au présent procès-verbal comme si je les avais signés individuellement.

Anie SAMSON
Maire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 5 mai 2015.